

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP//F/2019
POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES, PETITS
MATERIELS ET INSTRUMENTS MEDICAUX-CHIRURGICAUX, LES
FILMS AINSI QUE LES MATERIELS ET REACTIFS DE LABORATOIRE
DESTINES A L'HOPITAL DU CINQUANTENAIRE : NATWE
TURASHOBOYE DE KARUSI (Marché à Commander)**

Date de publication : 09/09/2019

Date d'ouverture des offres : 30/09/2019

L'hôpital du cinquantenaire : NATWE TURASHOBOYE de KARUSI invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres (marché à commande), les soumissionnaires intéressés, à présenter leurs offres pour la fourniture de produits pharmaceutiques, petits matériels et instruments médico-chirurgicaux, accessoires pharmaceutiques et de scanner , matériels et réactifs de laboratoire à l'hôpital du cinquantenaire : NATWE TURASHOBOYE DE KARUSI selon les spécifications administratives et techniques contenues dans le présent Dossier d'Appel d'Offres (DAO) (de marché à commande).

I. OBJET

Le marché est constitué de plusieurs lots et chaque item constitue un lot à part, condensés en 12 (douze) commandes réparties sur une période de 12 mois, les prix resteront fixes sur toute cette période :

Lot 1 : Médicaments ;

Lot 2 : Les consommables médicaux ;

Lot 3 : Matériels de radioprotection et consommable d'imagerie médicale

Lot 4 : Matériels et équipements médicaux chirurgicaux;

Lot 5 : Réactifs et consommables de laboratoire.

Les soumissionnaires peuvent déposer leurs offres pour un ou plusieurs lots, chaque item constitue un lot à part et l'hôpital du cinquantenaire de KARUSI considérera le soumissionnaire le moins disant item par item dans un même lot. Néanmoins, la commande concernera les produits non disponibles à la CAMEBU

II. FINANCEMENT

Le marché est financé sur fonds propres.

III. TYPE DE MARCHÉ

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert (AOO) fractionné en 12 commandes tel que défini dans les articles 37 et 78 dans le Code des Marchés Publics.

Nonobstant, si un article n'est pas consommé dans le même rythme que les autres ou pour toute autre raison jugée importante par l'acheteur, l'hôpital se réserve le droit de le rayer à tout moment sur la liste des commandes suivantes.

L'acheteur peut varier en baisse ou en hausse la quantité à commander pour chaque article à l'intérieur d'un lot.

IV. CONDITION DE PARTICIPATION

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à tous les soumissionnaires possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution de ce marché.

V. CONSULTATION ET OBTENTION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu et consulté tous les jours ouvrables de 7 h 30' à 12heures 00 et de 14h00 à 17h30', Heure locale (GMT + 2) aux adresses ci-après:

Quartier KIGOMA

SISE A KARUSI CENTRE

Mail: hopitalkarusi@gmail.com

Tél. (257) 69435 861 / (+257)69 435863

Le DAO pourra être obtenu au secrétariat de direction de l'hôpital du cinquantenaire moyennant dépôt d'un bordereau de versement de **deux cent mille Fbu (200 000 FBU)** dont la moitié sur le compte N0 1123/170 ouvert à la BRB au nom de **l'hôpital de 3^e référence de KARUSI** et l'autre moitié au compte **NO 1101/001.04 à la BRB au nom de l'OBR.**

VI. (CAUTION bancaire) GARANTIE DE SOUMMISSION

La garantie de soumission exigée, pour chaque lot est la suivante:

Lot 1 : Cinq millions deux cent trente-sept mille cinq cent francs burundais (5 237 500 FBU)

Lot 2 : Trois millions huit cent dix-sept mille francs burundais (3 817 000 FBU)

Lot 3 : Septante neuf mille francs burundais (79 000 FBU)

Lot 4 : Un million sept cent nonante mille cinq cent francs burundais (1 790 500 FBU)

Lot5 : Un million huit cent quarante mille francs burundais (1 840 000 FBU)

Cette garantie devra être délivrée par une banque agréée et établie suivant le modèle en Annexe III. Son absence est la cause du rejet.

VII. PRESENTATION DES OFFRES

Les offres sous plis fermés sont placées dans deux enveloppes séparées et cachetées. Ces deux enveloppes sont ensuite placées dans une enveloppe extérieure et portant mention « **OFFRE POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES, PETITS MATERIELS ET INSTRUMENTS MEDICO-CHIRURGICAUX, ACCESSOIRES PHARMACEUTIQUES ET DE RADIO, MATERIELS ET REACTIFS DE LABORATOIRE** » sont à présenter en langue française et établi en 6 exemplaires dont un (1) original et cinq (5) copies.

Les offres devront être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard le ~~30~~/~~09~~/2019 à 9 heures précise.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

VIII. DELAI D'ENGAGEMENT ET DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres qui sont valables pendant une période de trois cent soixante-cinq (365) jours calendriers à compter de la date d'approbation de la lettre de commande pour toutes les commandes.

IX. DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le ~~30~~/~~09~~/2019 à 9 heures précise. Toute offre reçue après la date et heure limite ne sera pas prise en considération.

X. SEANCE D'OUVERTURE

Les offres seront ouvertes le ~~30~~/~~09~~/2019 à 9 heures 30min en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent ainsi qu'un représentant de la DNCMP conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des marchés publics dans la salle des réunions de l'hôpital du cinquantenaire en date et heure ci haut mentionnées. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

XI. DELAIS ET LIEU D'EXECUTION

Le délai d'exécution est de 12 mois calendriers à compter de la date de réception de la première lettre de commande. Les livraisons seront échelonnées selon le plan du maître d'ouvrage.

Les fournitures seront réceptionnées par une commission de réception dans les magasins de l'hôpital du cinquantenaire.

XII. MONNAIE DE L'OFFRE

Tous les soumissionnaires doivent présenter leurs prix de l'offre en monnaie locale. Les prix restent fixes (invariables) sur une période de 12 mois et s'entendent hors toutes taxes.

XIII. CRITERES DE QUALIFICATION

Les exigences en matière de qualification sont : La conformité de l'offre technique, l'offre la moins disant dont le soumissionnaire a été qualifié.

XIV. RECEPTION DES FOURNITURES

La Direction de l'hôpital du cinquantenaire mettra en place une commission de réception qui sera chargée de la vérification de la conformité aux spécifications techniques des produits conformément à l'offre. L'autorité contractante se réserve le droit d'exiger des échantillons des produits pour effectuer des essais.

Chaque réception sera sanctionnée par un procès-verbal détaillant le qualitatif et le quantitatif des fournitures. La DNCMP pourra être représentée à cette séance.

XV. RENSEIGNEMENTS

Toute demande de renseignement doit parvenir par écrit à la Direction de l'hôpital du cinquantenaire au plus tard 10 jours avant la date d'ouverture des offres.

Fait à KARUSI, le ... / ... /2019

LE MEDECIN DIRECTEUR DE L'HC

Dr BARIBARIRA Protais

